

Gachelin, Charles (1977) *La localisation industrielle*. Paris, Presses universitaires de France. 204 pages. Collection SUP Le Géographe

Dezert, Bernard et Verlaque, Christian (1978) *L'espace industriel*. Paris, Masson, 302 pages.

Claude Manzagol

Volume 22, numéro 57, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021415ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021415ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Manzagol, C. (1978). Compte rendu de [Gachelin, Charles (1977) *La localisation industrielle*. Paris, Presses universitaires de France. 204 pages. Collection SUP Le Géographe / Dezert, Bernard et Verlaque, Christian (1978) *L'espace industriel*. Paris, Masson, 302 pages.] *Cahiers de géographie du Québec*, 22(57), 446–448. <https://doi.org/10.7202/021415ar>

relié à celui de la taille de la communauté. Malgré ces nuances, le chapitre fait ressortir la nécessité d'une approche du milieu urbain qui tienne compte des échelles géographiques d'interventions humaines et définisse simplement les termes suivants : schéma d'agglomération, plan d'urbanisme, plan de quartier ou plan d'urbanisme de détail.

Le troisième chapitre décrit les six principaux éléments du dossier d'urbanisme : la commission d'urbanisme, les plans d'urbanisme et de zonage et les règlements de zonage, de lotissement et de construction. Ce chapitre décrit également pour les gestionnaires municipaux l'échéancier de la confection du dossier d'urbanisme. Le quatrième chapitre, de loin le plus important en nombre de pages (66), explicite le contenu et le rôle de chacun des six éléments du dossier d'urbanisme dans l'administration municipale. Ce chapitre précise très bien le rôle respectif des intervenants *directs* au niveau de la préparation et de l'application du plan d'urbanisme (urbanistes, élus municipaux, ingénieurs, arpenteur-géomètre, conseiller juridique, inspecteur des bâtiments...). Ce chapitre, bien écrit et abondamment illustré d'exemples, constitue une vulgarisation qui devrait être lue par tous les gens intéressés au développement et à l'aménagement du milieu urbain. Le cinquième chapitre fournit un exemple de dossier d'urbanisme détaillé pour un projet résidentiel et par conséquent constitue un exemple complémentaire du plan d'urbanisme (plus général) décrit par le précédent chapitre. Enfin, le dernier chapitre concerne les critères de sélection d'un urbaniste-conseil par une municipalité.

Au niveau de la présentation, le volume est écrit dans un style simple et direct, et est suffisamment illustré d'exemples pour permettre une bonne compréhension du texte et des divers termes décrits par un lecteur moyen. Cependant, au niveau des figures, il est nécessaire de mentionner que plusieurs auraient besoin d'une légende pour décrire les trames ou les lettres utilisées : par exemple aux pages 66, 67, 93 (signification des sigles Pb-1, vol 1, agl... ?), 123, 126 à 129, pour faciliter non seulement la compréhension du texte (aux pages 124 et 125) ou pour rendre possible une analyse de la carte (par exemple aux pages 66 et 67), car le lecteur peut connaître la ville présentée en exemple, comme c'est le cas de l'auteur du présent compte rendu. À la page 39, la légende de la carte contient une erreur typographique, car les mots « faible », « moyenne » et « forte » ne sont pas situés sur les bonnes lignes. L'indication du nord géographique pourrait être utile pour la lecture des plans (pages 92, 93, 104, 105, 126 à 131, 134 et 135). Aux pages 140 et 141, l'alignement des trames dans la légende ne correspond pas à celui que l'on retrouve sur la carte. À la page 115, l'auteur aurait pu ajouter les mots « deux traversées du ruisseau » au-dessus de la carte pour faire davantage ressortir le contraste entre les deux plans. Au niveau du texte, il y a peu d'erreurs. Nous en soulignons trois. À la page 118, l'auteur écrit que le règlement de construction comporte trois thèmes alors qu'il en décrit quatre. À la page 49, l'auteur désigne des plans au 1:2500 comme une cartographie à petite échelle et des cartes au 1:10000 ou au 1:20000 comme une cartographie à grande échelle, contrairement aux conventions cartographiques universellement reconnues. L'auteur emploie les termes "plans de secteur" (pages 132 et 135) qu'il aurait avantage à définir parce qu'il emploie déjà les termes de « plan de quartier ou de projet » (p. 39).

Malgré la nuance importante sur le rôle de l'urbaniste par rapport à celui des autres spécialistes (économistes, sociologues, géographes...) et les petites faiblesses de présentation, nous croyons que ce volume mérite l'attention, non seulement des gens préoccupés par la gestion municipale (comme le titre le suggère), mais aussi du grand public et des autres spécialistes intéressés au domaine urbain. En effet ce livre est une vulgarisation de qualité sur la pratique urbanistique québécoise. Tous les géographes urbains, les aménagistes et les étudiants dans ces disciplines auraient intérêt à lire l'excellente synthèse offerte par Claude Lavoie qui a une bonne expérience de l'urbanisme. Cette synthèse permettra à ces gens de mieux connaître l'urbanisme et l'urbaniste, et par conséquent la gestion municipale. Elle peut aussi aider à soulever des interrogations pertinentes sur le milieu urbain, à titre d'exemple sur la participation réelle de la population à l'élaboration des plans d'urbanisme, de zonage et de quartier. Bref, un livre facile à lire et bien adapté au contexte québécois qui se doit d'être lu par les gens intéressés à la ville.

Laurent DESHAIES
Module de Géographie
Université du Québec à Trois-Rivières

GACHELIN, Charles (1977) **La localisation industrielle**. Paris, Presses universitaires de France, 204 pages. Collection SUP Le Géographe.

DEZERT, Bernard et VERLAQUE, Christian (1978) **L'espace industriel**. Paris, Masson, 302 pages.

Les études de géographie industrielle ont pris des orientations nouvelles au cours des dix dernières années; l'espace industriel lui-même s'est considérablement modifié. Depuis les ouvrages de J.

Chardonnet et P. George, et les pages consacrées à l'industrialisation dans « L'Organisation de l'espace » de J. Labasse, aucun livre d'ensemble en langue française n'avait proposé de bilan des changements intervenus dans ce domaine. C'est désormais chose faite avec les contributions de Ch. Gachelin d'une part, de B. Dézert et Ch. Verlaque d'autre part. Le fait nouveau est sans aucun doute l'apparition des préoccupations théoriques, naguères absentes des manuels français. La référence à la théorie est assez discrète chez Ch. Gachelin. Si l'analyse wébérienne est traitée en une page avec une citation de D. M. Smith, l'impasse est faite sur la plupart de ceux qui ont illustré l'économie spatiale. C'est que, nous dit l'auteur, la recherche de la localisation optimale est singulièrement prise de court par la montée des préoccupations qualitatives, tandis que « l'évolution technique comme la dimension des entreprises élargissent démesurément les aires optimales de localisation ». D'où la souplesse croissante des localisations industrielles, mais aussi le poids de plus en plus marqué des contraintes dans le choix des sites : ce sont ces deux idées directrices qui conduisent Ch. Gachelin à analyser la répartition d'industries significatives comme la sidérurgie, la fabrication de l'aluminium, la pétrochimie. Par ailleurs, les industries de transformation bénéficient dans le choix de leurs implantations de l'élargissement des « aires d'indifférence » : le concept est emprunté à Klaassen; on aurait pu lui préférer celui de marges spatiales de rentabilité, infiniment plus souple. L'utilisation qu'en fait Ch. Gachelin semblera un peu ambiguë à certains lecteurs puisque, dans cette rubrique, il traite notamment de la nouvelle répartition de l'industrie textile qui est en grande partie commandée par les formidables différentiels de salaires à l'échelle mondiale.

La référence à la théorie est beaucoup plus explicite dans l'ouvrage de B. Dézert et Ch. Verlaque qui s'ouvre sur un chapitre consacré aux mesures et aux théories de localisation; ce rapide exposé des diverses approches de l'économie spatiale sera précieux pour les étudiants. On y pose même le problème, fréquemment éludé, des rapports entre théories de la localisation et des lieux centraux. En bref, les auteurs dressent un constat d'utilité, mais ils demeurent prudents car l'espace industriel est d'abord « accumulation d'héritages » et les discordances entre le réel et le schéma théorique sont multiples. Dès lors, dans tout le reste du livre, les renvois à la théorie se limitent à des cas spécifiques, comme la théorie de la rente. Les auteurs préfèrent une autre voie, la recherche « des relations entre des secteurs d'activité industriels et des milieux d'implantation », recherche qui leur paraît fournir « une intégration éminemment géographique et qui peut conduire à modélisation ». Cette option les conduit à donner à leur livre une facture relativement classique : distribution de l'industrie, séquences industrielles, classification, etc... Toute la seconde partie, consacrée à l'analyse des facteurs (avec un juste accent mis sur le rôle des décideurs, les grandes firmes et l'État) prélude à l'étude des milieux.

Les carences, la rigidité des schémas théoriques issus de l'économie spatiale ont également frappé les géographes anglo-saxons. Loin de les répudier cependant, ils ont entrepris de les resituer au sein de constructions théoriques plus souples, plus réalistes : c'est le sens de toutes les recherches qui font appel, depuis dix ans, aux modèles de comportement, de prise de décision dans l'entreprise, de diffusion de l'innovation, etc... Bien qu'ils donnent en référence les livres de Hamilton, Walker et Collins entre autres, B. Dézert et Ch. Verlaque n'y ont guère puisé, et il est permis de le regretter.

En contraste avec la plupart des manuels anglo-saxons, les deux ouvrages montrent une préoccupation privilégiée : l'analyse des formes que revêt l'espace industriel; c'est particulièrement manifeste chez B. Dézert et Ch. Verlaque qui consacrent leur troisième partie aux « formes d'organisation de l'espace », à commencer par celles qu'adoptent les établissements. Sont étudiés successivement les types de dispersion, les formes élémentaires de concentration, l'espace industriel urbain et les grands agglomérats. C'est toute la seconde moitié du livre de Ch. Gachelin qui est dévolue aux relations qu'entretiennent localisation de l'industrie et organisation de l'espace. L'approche cependant se veut plus spécifique puisque l'intérêt est centré sur les formes nouvelles qui résultent de la « transformation des mécanismes de croissance » : les pôles de croissance, les axes de développement, les industries dispersées, etc...

Au-delà d'évidentes convergences, les deux livres adoptent des démarches distinctes. Certaines différences tiennent certes au format; disposant de plus de place, B. Dézert et Ch. Verlaque ont pu mobiliser une illustration cartographique et photographique plus abondante et faire état d'une documentation importante : ils donnent une bonne idée des récents travaux de langue française. Bien que ne prétendant pas faire une géographie industrielle, leur angle de visée est large. Ch. Gachelin a dû être plus sélectif, et il s'est attaché à décrire et expliquer le profond remodelage contemporain des répartitions industrielles, avec en particulier des pages intéressantes sur le redéploiement industriel, le transfert de certaines activités vers le Tiers-Monde. Son analyse est d'ailleurs assez pessimiste : incertitude, échec des politiques d'aménagement, remise en cause du fait de la crise, des formes

industrielles constituées en phase d'euphorie, etc... Au total, deux livres intéressants qui sont plus complémentaires que concurrents.

Claude MANZAGOL
 Département de Géographie
 Université de Montréal

HARRIES, K.D. and BRUN, S.D. (1978) *The Geography of Laws and Justice. Spatial perspectives on the criminal justice system.* New York, Praeger Publishers, 174 pages.

K.D. Harries approfondit dans cet ouvrage ses travaux sur la répartition territoriale des indicateurs sociaux. Après la géographie du crime et de la justice parue en 1974, nous avons celle des lois et de la justice. Alors que le premier ouvrage était limité à l'analyse cartographique d'un phénomène social à différentes échelles, celui-ci fournit des éléments pour une étude des mécanismes du système judiciaire américain.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres couvrant respectivement les différentes composantes de ce système depuis la sélection du jury, les variations régionales des condamnations et les réformes que l'on devrait apporter. La question fondamentale est la suivante : la justice devrait être la même pour tous à l'échelle du pays. Par conséquent, la répartition inégalitaire dans les ressources, dans les sentences, nous oblige à repenser l'idée d'un droit à une justice égale pour tous. Selon les auteurs, cette inégalité légale et judiciaire tient aux variations sociales, culturelles et politiques des états et des régions. Ils l'expliquent à l'aide des philosophies dominantes et des grands courants migratoires, en insistant sur leur localisation géographique. Un autre élément important à mon avis est que la justice criminelle relève d'abord de l'État (à la différence du Canada). Cependant, on peut relever avec les auteurs un certain nombre d'aberrations : l'existence de comtés (paroisses) et d'états « secs » (restriction d'usage de l'alcool) où pour les éviter il suffit de se déplacer dans un autre comté ou un autre état; de même, un autre auteur avait publié une étude remarquable dans les *Annals of the Association of American Geographers* sur les périmètres permis à la prostitution (vol. 64, 1974, p. 357). On pourrait citer d'autres cas, mais il n'en reste pas moins que ces mesures reflètent, dans un certain sens, les décisions de la majorité de la population locale, même si elles ont une dimension morale susceptible de frapper l'imagination de « l'étranger ». Par conséquent, les droits individuels restent limités par l'héritage culturel, les philosophies locales et régionales. Ceci n'enlève rien à l'importance de la question soulevée mais on doit garder ces contraintes en mémoire.

Plus important à mon avis, est la sélection des jurés. Le cas des Rosenberg est là pour nous le rappeler où, à New York, parmi les jurés choisis, il n'y avait ni pauvre, ni homme de couleur, ni juif, etc... De plus en plus, on accorde le droit à la défense de refuser un jury pour cause de non-représentativité; celle-ci s'entend non seulement au regard des critères socio-économiques, démographiques classiques mais aussi à celui des attitudes et des comportements. Les auteurs voient avec raison le rôle possible du géographe dans ce domaine, si l'on admet une réforme fondamentale à savoir, éliminer la sélection fondée sur les listes des votants et les règlements de certains états qui tendent à exclure certains groupes sociaux.

Les droits individuels étant subordonnés à la localisation résidentielle, la définition du crime et la sévérité de la condamnation sont pas conséquent différentes d'un état à l'autre. Harries et Brun essaient de justifier leurs hypothèses en recourant à l'analyse multivariée. Les variables indépendantes utilisées devaient à l'origine porter sur les caractéristiques de la cour de justice, y compris les profils du procureur, du juge, des jurés et les caractéristiques de l'accusé : âge et sexe, race, statut socio-économique et milieu culturel. Malheureusement, le manque de données limite leur analyse à quelque 30 districts sur 89 et aux variables du premier groupe : proportion de récidivistes; proportion de vols de voitures, vols et violations aux lois fédérales sur les drogues; transfert à des agences auxiliaires; pourcentage de juges républicains; degré de surdité et âge des juges; et quatre variables relatives au type de procédure envisagé. Les variables dépendantes sont relatives aux condamnations (une des variables est pondérée selon un système adopté par le système fédéral), et aux probations. Malheureusement, les résultats apparaissent décevants : seule la variable « existence d'un casier judiciaire — récidiviste » est significative parmi le groupe des variables considérées comme « facteur légal »; par contre les variables « non légales » présentent des variations jugées significatives. Peut-on, à ce niveau, se poser des questions sur le processus judiciaire ou dans quelle mesure les variables adoptées pour décrire le juge — qui sont non significatives — sont réellement probantes ? Les auteurs poursuivent leur analyse sur les condamnations pour usage de drogue dans l'Oklahoma et pour d'autres types de charges dans les états de l'Iowa, Californie, etc... Les travaux peuvent être considérés comme des études préliminaires; l'accessibilité aux données (cette fameuse « confidentialité » des informations qui ne frappe pas seulement ce domaine en géographie) et la